



Conditions de stationnement en ville de Lausanne

Du bon usage du "macaron Bénévolat-Vaud" pour les transporteurs bénévoles

Zones bleues

- Mettre le macaron « chauffeur bénévole » bien en vue derrière le pare-brise du véhicule, accompagné du disque de stationnement réglé sur l'heure d'arrivée.
- Dans tous les cas, la durée du stationnement sera limitée à deux heures. De fait, [il nous est accordé de dépasser d'une heure le temps réglementaire en zone bleue.](#)

Zones parcomètres

- Mettre le macaron "chauffeur bénévole" bien en vue derrière le pare-brise du véhicule, accompagné du disque de stationnement réglé sur l'heure d'arrivée.
- Dans tous les cas, la durée du stationnement sera limitée à deux heures. [Mais le paiement de la taxe de stationnement n'est pas demandé.](#)

Contraventions

Si une contravention est perçue, malgré l'observation de ces directives, ne pas contester l'amende d'ordre, s'adresser à [Natalie : ndurussel@benevolat-vaud.ch](mailto:Natalie.ndurussel@benevolat-vaud.ch) avec un descriptif précis comprenant l'heure, le lieu et la raison du retard.

Les directives ci-dessus concernent uniquement l'espace public et non l'espace privé.

CHUV

En fonction des informations reçues suite aux travaux actuellement en cours au CHUV.

Zones piétonnes

En cas d'absolue nécessité, il est possible de circuler uniquement durant les horaires de livraisons et à [condition que la personne transportée soit au bénéfice du macaron "handicapé" délivré par le service des automobiles.](#)

Zones pour personnes handicapées

Seules les personnes détentrices du macaron "Handicapé", délivré par le Service des automobiles, peuvent utiliser les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

Hôpital ophtalmique (Av. de France)

M. Fracasso, responsable du parking, s'arrange avec les bénévoles pour la prise en charge des bénéficiaires. Son n° de téléphone : direct 021 626 86 38, réception 021 626 86 38. Suite au tél. du 15.03.17(CG), il est convenu avec M. Fracasso que les bénévoles ne doivent pas se parquer sur les places pour les personnes en situation de handicap ou pour les ambulances

(sinon amendes par les ambulanciers). Ils peuvent se parquer sur les places blanches, un max de 2 heures, même s'il est indiqué un max de 15-20 min. S'il n'y a pas de place et qu'il y a une urgence, le bénévole peut accompagner la personne à la réception, laisser de manière visible son numéro de portable derrière le pare-brise et immédiatement déplacer le véhicule. M. Fracasso essaie de faire respecter un roulement pour que les chauffeurs n'attendent pas trop longtemps avant de se parquer.

Clinique Bois-Cerf

Sur présentation du macaron Bénévolat-Vaud, un ticket de sortie peut être obtenu à la réception.

Clinique de la Source

Sur présentation du macaron Bénévolat-Vaud, un ticket de sortie peut être obtenu à la réception.

Merci de respecter ces consignes et de recourir au "macaron Bénévolat-Vaud" uniquement pour des transports bénévoles. Dans toutes les situations, utiliser le macaron à bon escient : d'autres bénévoles pourraient avoir besoin de la place utilisée.

Bonne route et heureuses rencontres !!!

